

## FICHE NORVÈGE

### I- Organisation de l'enseignement supérieur

En 2017, l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur accueille **293 123** étudiants<sup>1</sup>. On constate une augmentation de plus de 73 000 étudiants par rapport à 2007.

Les opérateurs de l'enseignement supérieur sont divisés en deux groupes : le secteur public et celui des écoles supérieures privées. La majeure partie de l'enseignement supérieur est dispensée dans des établissements publics, qui accueillent plus de 85% de l'ensemble de la population étudiante de Norvège. Ces établissements ont un degré élevé d'autonomie à la fois dans la définition des programmes et dans leur administration. En règle générale, il n'y a pas de frais de scolarité, sauf pour certains programmes spéciaux ou d'enseignement professionnel.

Le secteur public est composé de 10 universités (environ 60 % des effectifs), de 9 établissements d'enseignement supérieur et de recherche spécialisés (6 publics et 3 privés) et d'une vingtaine de collèges universitaires publics, dont 2 écoles d'art localisées à Bergen et à Oslo<sup>2</sup>.

Les 10 universités sont les suivantes :

- Oslo, UiO : 27 540 étudiants
- Trondheim, l'université des sciences et de la technologie (NTNU) : 39 887 étudiants. La composition actuelle de NTNU est le résultat d'une fusion avec les collèges universitaires du Trøndelag-Sud, de Gjøvik et d'Ålesund, qui est entrée en vigueur en janvier 2016.
- Bergen, UiB : 17 087 étudiants
- Kristiansand, Agder : 12 690 étudiants
- Tromsø, UiT : 16 284 étudiants. UiT a fusionné en janvier 2016 avec les collèges universitaires de Harstad et Narvik
- Stavanger, UiS : 11 417 étudiants
- Bodø, Université du Nordland : 11 580 étudiants. L'université a fusionné en janvier 2016 avec les collèges universitaires du Trøndelag-Nord et de Nesna.
- Ås, l'université des sciences de la vie (NMBU) : 5 181 étudiants. L'université a fusionné en janvier 2014 avec la Norwegian School of Veterinary Science.
- Oslo Metropolitan University, OsloMet : 20 332 étudiants<sup>3</sup>. OsloMet est le résultat de l'évolution de l'ancien Oslo and Akershus University College (HiOA), qui a obtenu le statut d'université le 12 janvier 2018.
- University of South-Eastern Norway, 18000 étudiants et qui a obtenu le statut d'université le 4 Mai 2018.

Il existe trois sortes de statut pour les établissements d'enseignement supérieur :

Les universités : elles sont habilitées à créer des cursus à tous les niveaux, licence, master, doctorat, dans toutes les disciplines.

Les collèges universitaires spécialisés ou de sciences appliquées sont habilités à créer des cursus à tous les niveaux, licence, master et doctorat seulement dans leurs disciplines.

Les collèges universitaires sont habilités à créer des cursus au niveau licence et dans leur discipline. Pour la création de

<sup>1</sup> <https://www.ssb.no/en/utuvh/>

<sup>2</sup> <https://www.ssb.no/en/statbank/table/10821/tableViewLayout1/>

<sup>3</sup> Chiffres de 2017 <https://www.ssb.no/en/utuvh/> table 2

inscrits à des niveaux supérieurs les collèges doivent en faire la demande à NOKUT, l'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

Les collèges universitaires ont pour ambition de rendre l'enseignement supérieur plus accessible et de relever le niveau de spécialité dans les régions excentrées. Le contenu de la formation est plus appliqué que celui dispensé dans le cursus universitaire. Certains collèges universitaires ont mis en place des formations de niveau master, voire ont reçu des accréditations pour délivrer des diplômes de niveau doctorat dans leurs disciplines. Les domaines couverts par ces écoles concernent principalement la formation des enseignants, les sciences de l'ingénieur, la santé et les sciences sociales. Beaucoup d'étudiants complètent leurs études dans ces écoles par des études universitaires ultérieures. Ces établissements peuvent par ailleurs avoir, selon leur secteur thématique, une activité dans un domaine artistique ou de R&D (le plus souvent finalisée dans ce dernier cas).

Le dispositif d'enseignement supérieur en Norvège comporte une trentaine d'écoles privées. On observe une grande disparité dans la taille de ces établissements : plus de 20 000 étudiants à BI (Ecole norvégienne de commerce et management à Oslo), ce qui en fait le 3<sup>ème</sup> établissement d'enseignement supérieur du pays, et 1 255 étudiants à l'école norvégienne de théologie<sup>4</sup>. Cet ensemble d'écoles est considéré comme un dispositif complémentaire plutôt que concurrentiel à l'éducation nationale. La plupart de ces établissements s'inscrivent dans une approche éducative alternative, et offrent des formations que l'éducation nationale n'a pas vocation ou n'est pas en mesure de proposer, le plus souvent dans les domaines des NTIC, de l'économie, du commerce, du management, de la santé, des arts ou encore de la pédagogie.

Un conseil des universités et des instituts d'enseignement supérieur a été fondé en 2000. Ce conseil agit en tant qu'organe de coordination et de coopération entre les différents établissements membres. Il participe à la mise en place de la politique nationale en matière de recherche et d'études supérieures.

La « Norwegian Agency for Quality Assurance in Education (NOKUT) » est en charge de la qualité de l'enseignement supérieur au niveau national. Elle agit de manière indépendante au sein d'un réseau de lois et de réglementations ministérielles. Ses compétences couvrent l'ensemble des domaines de l'évaluation, de l'accréditation et de la reconnaissance : NOKUT établit sur demande des équivalences entre formations norvégiennes et formations étrangères. Ces équivalences tiennent compte des législations et accords internationaux que la Norvège respecte.

Une liste complète des établissements peut être trouvée à l'adresse suivante :

<https://www.nokut.no/en/surveys-and-databases/accredited-institutions/>

## **II- Organisation des études et enseignements dispensés**

### **a) Accès à l'enseignement supérieur**

Le niveau définissant les compétences nécessaires pour une admission dans l'enseignement supérieur est décidé par le ministère chargé de l'éducation nationale. Les conditions requises sont en général l'achèvement des trois années d'études secondaires et en particulier, le fait d'avoir suivi et validé certains enseignements principaux tels que le norvégien, l'anglais, l'histoire, les mathématiques et les sciences naturelles.

L'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, faisant normalement suite à treize années de scolarité, peut être

---

<sup>4</sup> *ibid*

remplacée par une validation des acquis de l'expérience si le candidat est âgé de plus de 23 ans et peut justifier de 5 ans d'expérience professionnelle, ou d'une combinaison équivalente de périodes de formation et d'apprentissage professionnel. La plupart des domaines d'étude possèdent ainsi des spécifications relatives aux conditions d'entrée, et le niveau d'étude seul ne peut garantir l'acceptation à tous les programmes spécifiques proposés par une université ou par une école supérieure.

La notion de « concours » n'existe pas dans la culture universitaire du pays. Cependant l'accès à certains cursus : médecine, odontologie, pharmacie, psychologie, vétérinaire, infirmière, ingénieur, architecture, musique font l'objet de quotas. Pour intégrer ces cursus on exigera du candidat qu'il ait sur son diplôme des matières spécifiques liées à la filière et/ou une moyenne des notes donnée.

Le candidat n'ayant pas les notes ou les matières exigées peut « améliorer » son diplôme de fin d'études secondaires en se présentant en candidat libre aux matières de son choix.

La Norvège a signé les accords de Bologne en 2003. Tous les établissements d'enseignement supérieur ont mis en place, dès 2003, les cursus de type LMD.

Certaines spécificités :

- **Høgskolekandidat :**

Les collèges universitaires publics et certaines écoles privées décernent au bout de deux années d'études, soit 120 ECTS, un diplôme qui donne droit au titre de « høgskolekandidat ». Ces cursus peuvent être complétés pour atteindre le niveau licence.

- **Diplômes de qualification professionnelle :**

Divers diplômes de qualification professionnelle sont délivrés, en général après 6 ou 10 années d'études, par les établissements publics d'enseignement supérieur, ainsi que quelques établissements privés. Ces études s'appuient sur une structure plus rigide, comprenant moins d'options. Elles sont constituées de modules devant être complétés dans une séquence donnée. Cela concerne, notamment, les études vétérinaires, de médecine, de psychologie et de théologie.

- **PhD :**

Le diplôme de « Doctor Philosophiae », ou PhD, peut être obtenu après trois années d'études pour les candidats détenteurs d'un master ou d'une qualification professionnelle. Parallèlement à l'accomplissement de sa thèse, le candidat doit suivre des cours obligatoires en épistémologie et méthodologie scientifique. Le cursus est ponctué par une soutenance de thèse. Les deux termes « doctorat » et « PhD » sont utilisés.

#### **b) Dispositif de crédits d'unité de valeur**

En conformité avec les accords de Bologne, la Norvège utilise la notation à l'aide de lettres allant de A (excellent) à F (insuffisant). La limite de passage est fixée à E. Sur les relevés de notes des étudiants figurent à la fois les notes et les ECTS.

Les examens effectués dans les écoles privées et dans les universités étrangères peuvent aussi être inclus dans le diplôme, selon les recommandations du conseil norvégien des universités.

### III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

#### **a) Accès à l'enseignement supérieur et financement des études**

L'enseignement supérieur norvégien remplit bien le rôle qui lui est assigné puisque plus du quart de la population suit, ou a suivi, un cursus d'enseignement supérieur. Ceci est, en partie, lié à un accès relativement aisé au financement des études par le biais, notamment, de la « **Statens lånekasse for utdanning** ». Fondée en 1947, cette caisse nationale de prêts d'éducation a pour mission d'apporter un soutien financier aux étudiants sous forme de prêts et contribue ainsi au développement de l'accès à l'enseignement supérieur. Cet organisme permet à tout élève ou étudiant possédant le niveau requis d'accéder à une formation, quel que soit son niveau social. Les prêts sont convertibles pour une partie (40%) en bourse sous condition d'obtention des crédits ECTS.

#### **b) Attractivité des enseignements en anglais :**

Le système d'enseignement supérieur norvégien s'ouvre de plus en plus sur l'extérieur. En 2017, on comptabilisait près de 34 304 étudiants étrangers suivant un cursus diplômant en Norvège ou présents dans le cadre des échanges placés sous l'égide des programmes de l'UE tel que le programme Erasmus. On notera que le gouvernement norvégien a mis en place des programmes de bourses d'accueil destinés à attirer prioritairement des étudiants des pays en développement, des Balkans, de Russie et des nouveaux états membres de l'UE. Il convient aussi de mentionner que la mobilité étudiante est un critère retenu (sous la pression des universités) dans le nouveau système de financement des établissements d'enseignement supérieur.

Dans cette optique, il n'est pas surprenant de voir ces établissements proposer de plus en plus de formations en anglais, surtout au niveau master. Actuellement, les institutions norvégiennes d'enseignement supérieur proposent plus de 200 programmes de master enseignés en anglais, couvrant un large éventail de domaines tels que les hydrocarbures, la biologie marine, les énergies renouvelables, la santé et les droits de l'homme. En outre, des centaines de cours sont enseignés en anglais au niveau licence, master et doctorat. Ce nombre est en augmentation.

On note dans ce contexte, une représentation française qui augmente régulièrement, passant de 1 848 Français étudiant en Norvège (en formation diplômante ou en échange universitaire) en 2015 à 2 225 en 2017<sup>5</sup>.

Les étudiants en Ph.D. viennent principalement d'Allemagne et de Suède. La France est en troisième position.

#### **c) Mobilité des étudiants norvégiens à l'étranger**

Un des principaux acteurs de la mobilité des étudiants norvégiens à l'étranger est l'agence DIKU (Agence pour l'internationalisation et la qualité dans l'éducation), qui relève du secteur public. Le centre a une responsabilité administrative, il gère des programmes d'échange internationaux dans le domaine de l'éducation et de la recherche et en fait la promotion.

La forte mobilité étudiante à l'étranger (près de 10%) est une autre composante de l'enseignement supérieur norvégien. Cette mobilité est stimulée par le fait que tout étudiant norvégien est en droit d'effectuer une période d'études dans le pays de son choix et peut bénéficier là encore, indépendamment de la nature de ses études et des revenus de ses

---

5

<https://statistikk.siu.no/details?country=0&county=0&level=0&institution=0&portfolio=0&program=0&from=2007&to=2018&&dimension=&bookmark=MobilityIncoming&freetext=&tableVar=Any&rowVar=Country&columnVar=Year>

parents, d'une aide financière de la part de la Lånekassen, sous forme de bourse ou de prêt bonifié. De nombreux accords dans le cadre des programmes LLL/Erasmus et Nordplus ont par ailleurs été développés avec des universités et grandes écoles européennes et nordiques.

Le nombre d'étudiants norvégiens qui partent étudier à l'étranger était de 15.762 étudiants en 2016<sup>6</sup>. La France a accueilli un total de 521 étudiants norvégiens cette année-là.

- 225 inscrits pour un diplôme complet en 2016 (240 en 2010-2011). La France arrive en 11<sup>ème</sup> position des pays d'accueil.
- 266 inscrits pour une partie de cursus en 2016 (238 en 2009-2010). La France arrive en 6<sup>ème</sup> position des pays d'accueil.

Pour suivre une formation diplômante, les étudiants norvégiens boursiers s'expatrient en priorité au Royaume-Uni, au Danemark, en Pologne, en Hongrie, en Suède, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie et en France. La Pologne et les autres pays d'Europe de l'Est ont conquis d'importantes parts de ce marché dans les dernières années grâce à la mise en place de formation en médecine, hors numerus clausus, entièrement en anglais.

Hormis pour la Pologne où le nombre d'étudiants norvégiens continue à augmenter, il est en régression pour toutes les autres destinations pour des formations complètes diplômantes (et en particulier dans les pays non-anglophones). La même situation est constatée pour les autres pays nordiques.

Plusieurs causes peuvent expliquer cette diminution :

- des conditions du marché du travail en Norvège particulièrement favorables avec un recrutement à un stade précoce de la formation des étudiants ;
- la réforme du système de prêt de la Lånekassen en 2004 qui oblige les étudiants à rembourser la totalité du prêt en cas d'échec aux examens ;
- le coût des études à l'étranger qui a tendance à augmenter dans certains pays ;
- la qualité de formations remises en cause (Australie par exemple) ;
- dans les pays non anglophones, la barrière linguistique, des procédures d'inscription complexes, une attractivité insuffisante (demande de formations « clés en main »).

#### **d) Flexibilité des études**

Une autre caractéristique du système d'enseignement supérieur norvégien est la très grande flexibilité des études. L'étudiant a une grande liberté dans le choix de ses modules d'enseignement, pouvant ainsi panacher des cours proposés par des facultés ou même des établissements différents. Le système de crédits permet à l'étudiant de changer à tout moment de filière tout en conservant son capital. Il peut ainsi poursuivre ses études en passant d'une école nationale à une université ou vice-versa. Néanmoins, la Lånekassen a mis des barrières et l'étudiant doit montrer des résultats à chaque semestre.

Il convient de signaler que le recrutement d'étudiants dans certaines filières réputées difficiles et/ou ne conduisant pas systématiquement à des emplois à revenus élevés (mathématiques, physique et chimie, médecine, école d'infirmières et l'ensemble des filières concernées par les thèses de doctorat) commence à devenir problématique.

---

<sup>6</sup> <https://www.ssb.no/en/utdanning/statistikker/utuvh/aar>

### e) Priorités à la recherche

La Norvège cherche à devenir une nation de premier plan dans le domaine de la recherche. Tous les établissements d'enseignement supérieur, et notamment les universités, ont une responsabilité particulière à effectuer de la recherche fondamentale et à former les chercheurs. Le Conseil norvégien de la recherche joue un rôle clé dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie de recherche du pays.<sup>7</sup> Les principaux domaines cibles pour la recherche norvégienne sont: recherche marine, énergie, pétrole et recherche climatique, médecine et santé, sciences de l'alimentation, technologies de l'information et de la communication, science des matériaux et nanotechnologies. Ont notamment été mis en place 23 centres d'excellence scientifique de haut niveau<sup>8</sup> et 25 centres de recherche basée sur l'innovation (CRI)<sup>9</sup> pour renforcer la capacité du secteur des entreprises à innover.

### IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

Le Ministère de l'Enseignement déploie un effort particulier pour faciliter l'expatriation des étudiants, s'apparentant pratiquement à de l'externalisation, l'objectif à terme étant que la moitié des étudiants puisse passer une partie de sa scolarité à l'étranger. Pour y parvenir, les autorités norvégiennes s'appuient en particulier sur les programmes européens, tels Erasmus et sur la coopération avec les pays nordiques à travers le programme d'échanges d'étudiants et d'enseignants Nordplus.

Le niveau de présence des étudiants norvégiens en France reste quant à lui relativement modeste malgré l'existence de formation d'étudiants norvégiens, notamment en sciences de l'ingénieur à l'INSA de Toulouse. Un programme d'accueil pour les étudiants souhaitant étudier le français et la civilisation française, proposé dans 3 universités partenaires en France (Dijon, Montpellier, et Perpignan), a connu un grand succès jusqu'en 2016. Cependant, ce programme, sanctionné d'un diplôme universitaire (DU) ne délivre pas d'ECTS et ne peut donner lieu à un accès aux bourses du Lånekassen que s'il s'inscrit dans un projet d'études supérieurs plus complet en France. L'Office Franco-Norvégien d'Enseignement et de Coopération (OFNEC), situé à Caen et co-financé par la Norvège, outre sa mission principale d'accueil des étudiants norvégiens à Caen, propose des cours intensifs de « préparation à l'université française » (français, civilisation, prise de notes...). L'OFNEC organise également des cours à la demande dans le cadre, par exemple, de la formation continue.

### a) Avec la France

A l'heure actuelle, plusieurs centaines d'accords (majoritairement ERASMUS) existent entre établissements d'enseignement supérieur norvégiens et français, signe d'un intérêt réciproque marqué. Les principaux établissements d'enseignement supérieur norvégiens sont répertoriés ci-après. Les liens permettent de retrouver la liste actualisée des accords passés avec des établissements français.

### Universités

Université d'Oslo :

<http://www.uio.no/studier/utveksling/avtaler/europa/frankrike/>

<sup>7</sup> <http://www.forskningsradet.no/en/Centre+schemes/1188910295281>

<sup>8</sup> [https://www.forskningsradet.no/prognett-sff/Centres\\_at\\_a\\_glance/1224067001819](https://www.forskningsradet.no/prognett-sff/Centres_at_a_glance/1224067001819)

<sup>9</sup> [https://www.forskningsradet.no/prognett-sfi/Centres\\_at\\_a\\_glance/1224067097756](https://www.forskningsradet.no/prognett-sfi/Centres_at_a_glance/1224067097756)



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE EN NORVÈGE

Université de Trondheim :

<http://www.ntnu.edu/international>

Université de Bergen :

<http://www.uib.no/education/collaboration/internationalisation-of-education>

Université de Tromsø :

[https://uit.no/utdanning/art?p\\_document\\_id=342666&dim=179017](https://uit.no/utdanning/art?p_document_id=342666&dim=179017)

Université de Ås – Sciences de la vie :

<http://www.umb.no/delstudier/artikkel/umbs-avtaleuniversiteter-i-frankrike>

Université de Stavanger :

<http://www.uis.no/international-relations>

Université d'Agder – Kristiansand :

<http://www.uia.no/en/studies>

Bodø, Université du Nordland :

<https://www.nord.no/en/about/service-units/international-office>

OsloMet :

<https://www.hioa.no/eng/Studies>

University of South-Eastern Norway :

<https://www.usn.no/english/>

#### **Etablissements d'enseignement supérieur spécialisés :**

##### **Ecoles de commerce**

Ecole de commerce de Bergen NHH:

<http://www.nhh.no/en/study-at-nhh/international-opportunities/incoming-exchange-students.aspx>

Ecole de commerce BI :

<http://www.bi.edu/prospectivestudent/overview/>

##### **Ecoles d'Art**

Ecole d'architecture et de design d'Oslo (AHO) :

<https://aho.no/en>

Ecole des Arts d'Oslo (KHIO) :

<http://www.khio.no/>

Conservatoire national de musique :

<http://nmh.no/>

##### **Autres écoles**

Ecole des sciences du sport :

[http://www.nih.no/templates/Page\\_3895.aspx](http://www.nih.no/templates/Page_3895.aspx)

##### **Collèges universitaires**

Institut d'études supérieures – Ecole de commerce de Halden :

<http://www.hiof.no/frontpage?lang=eng>

Institut d'études supérieures de Bodø :

<http://www.hibo.no/index.php?ID=3133>

Institut d'études supérieures de Volda :

<http://www.hivolda.no/index.php?&lang=eng>

Institut d'études supérieures de Lillehammer :



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE EN NORVÈGE

<http://www.hil.no/eng/international>

Institut d'études supérieures de Vestfold :

<http://www.hive.no/>

Institut d'études supérieures de Bergen (NLA) :

<http://www.nla.no/index.php?ID=2519&lang=nor>

#### **b) Avec d'autres pays, notamment européens**

Avec les pays développés (pays membres de l'Union Européenne, USA, Canada, Australie, Japon), la Norvège développe une politique active de relations de coopération bilatérale, tant en matière de recherche qu'en matière de formation de jeunes professionnels. Cela se traduit par la signature d'accords bilatéraux sur la recherche et la technologie (Japon en 2003, Etats-Unis en 2005, France en 2008, France en 2018). Les autres pays cibles sont le Canada, la Chine, l'Allemagne et plus récemment l'Inde. Il convient de noter cependant, qu'un accent particulier est mis dans ces programmes sur la coopération avec l'Amérique du Nord. Les relations avec le Canada et les Etats-Unis sont renforcées par la mise en place d'un programme de mobilité étudiante (Programme Leif-Erikson).

La coopération nordique est également très active, notamment à travers des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur ou de sociétés savantes le plus souvent de dimension scandinave (réseau Nordplus).

La Norvège s'est aussi engagée dans un programme de coopération à destination de l'Europe du Sud-Est (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Yougoslavie Macédoine, Albanie, Croatie, Serbie). Des domaines prioritaires ont été définis : il s'agit de l'environnement, des sciences sociales, du droit et des lettres. Il est prévu des bourses pour des étudiants de cette zone, de niveau Master (8 000 NOK/mois) ou Doctorat (11 000 NOK/mois), afin de leur permettre de compléter leur formation, ainsi qu'une prise en charge de séjours de courte durée à destination de chercheurs, dans le but d'initier des collaborations.

Nombre de relations mentionnées ci-dessus sont financièrement déséquilibrées en faveur des pays partenaires, notamment en ce qui concerne la formation de jeunes professionnels puisque la Norvège dispose d'un système très performant d'aides à l'expatriation d'étudiants norvégiens désireux de poursuivre leurs études à l'étranger, qui s'apparente en fait à un dispositif d'externalisation.

#### **V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-norvégienne**

La coopération universitaire est fortement liée à une coopération étroite dans les domaines scientifique et technologique. La Norvège est en effet un partenaire de premier plan pour la France dans les secteurs : énergie-climat (énergies fossiles, capture et stockage du CO<sub>2</sub>, énergies renouvelables, ...), environnement et biodiversité, recherches dans le Grand Nord et en milieu polaire, espace (observation de la terre), santé (neurosciences,...), sciences marines et aquaculture, sciences des matériaux et technologies de l'information et de la communication.

La coopération scientifique s'appuie sur plusieurs accords et instruments institutionnels (PHC Aurora, programme d'invitations de chercheurs Åsgard, etc...) et accords entre organismes de recherche (CNRS/Conseil norvégien de la Recherche-NFR, IFREMER/NFR, IFREMER/Institut de Recherche marine à Bergen, CNES/Agence Spatiale Norvégienne, etc). La Fondation Franco-Norvégienne (FFN/FNS) a été l'un des piliers de la coopération bilatérale jusqu'en 2018, en complément des autres dispositifs bilatéraux et notamment du programme Aurora, qui a financé plus de 200 projets depuis sa création en 1998. La signature d'un nouvel accord de coopération entre l'Institut français de Norvège et le Conseil Norvégien de la Recherche pérennise ces collaborations. Ne se limitant pas aux seules relations bilatérales, la coopération scientifique et technique franco-norvégienne bénéficie de financements communautaires importants. Les



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE EN NORVÈGE

actions communes (RCN, Ambassade de France à Oslo, Ambassade de Norvège à Paris, Business France, Chambre de commerce franco-norvégienne, etc.) ont aussi permis d'initier la coopération entre les pôles de compétitivité français et les centres d'excellence (SFF), les centres d'innovation (SFI) et d'expertise (NCE) norvégiens.

L'accord cadre de 2008, premier accord bilatéral scientifique signé entre la Norvège et un pays européen, a été mis à jour par un nouvel accord cadre en mars 2018.

Ce contexte est favorable au développement de nouveaux partenariats scientifiques, d'innovation ou de développement industriel (projets dans le Grand Nord, accord entre l'ANR et le NFR, rapprochements entre pôles de compétitivité et pôles d'excellence ou clusters norvégiens) et universitaires (notamment par le biais de formations conjointes au niveau Master et Doctorat en cotutelle).

La promotion de l'offre française de formations supérieures se concrétise, entre autres, par des interventions dans les établissements norvégiens et par la participation du Poste aux principaux « Salons de l'Éducation », manifestations annuelles organisées pour informer les jeunes Norvégiens (collégiens, lycéens, étudiants) sur les multiples possibilités qui leur sont offertes de poursuivre leurs études en Norvège ou dans un pays étranger.

Un Bureau d'Études en France, devenu Espace CampusFrance en mars 2008, est animé par une personne recrutée locale. Ce bureau se veut être un centre de ressources et d'informations sur les études en France mais aussi un lieu d'accueil, de conseil et d'accompagnement à la réalisation du projet d'étude des étudiants norvégiens désireux de se rendre en France. Un site Internet bilingue CampusFrance/Norvège interactif et actualisé avec les possibilités d'études en France a été mis en place en 2009.

Le Poste apporte également son soutien aux programmes spécifiques de formation d'étudiants norvégiens gérés par SIKU, notamment NORGINSA (sciences de l'ingénieur à l'INSA de Toulouse), en incitant et en aidant ces deux établissements à renforcer leurs relations institutionnelles avec des établissements norvégiens partenaires.

## VI- Contacts utiles

### **Norwegian Universities and University Colleges:**

<http://www.studyinnorway.no/Where-can-I-study>

### **Study in Norway**

[www.studyinnorway.no/france](http://www.studyinnorway.no/france)

### **The Norwegian Centre for International Cooperation in Higher Education (DIKU) :**

[www.diku.no](http://www.diku.no)

### **Conseil norvégien de la Recherche**

<http://www.forskningsradet.no/en/Home+page/1177315753906>

### **Ambassade de France en Norvège**

Jean-Michel Portefaix	Attaché pour la science et la technologie	Tel: +47 23 20 30 22	<a href="mailto:jmportefaix@france.no">jmportefaix@france.no</a>
Juliette Metin	Adjointe de l'Attaché	Tel: +47 23 20 30 23	<a href="mailto:jmetin@france.no">jmetin@france.no</a>
Ida Øhlund	Chargée de mission universitaire	Tel: +47 23 20 30 20	<a href="mailto:iohlund@france.no">iohlund@france.no</a>
	Standard	Tel: +47 23 20 30 09	<a href="mailto:science@france.no">science@france.no</a>

Ambassade de France en Norvège – Institut Français de Norvège - Mission scientifique et technologique



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE EN NORVÈGE

Holtegaten 29 - N-0355 Oslo Norvège

**Sites Internet :**

<http://www.france.no/if/oslo/cooperation/sciences/>

[www.norge.campusfrance.org](http://www.norge.campusfrance.org)